

Commission des Marchés Publics de l'ETER

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire N °10/CPMP/ETER/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le lundi 05 Juin, la Commission de passation des marchés publics de l'ETER, s'est réunie dans les locaux de l'ETER pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **(Fourniture de 4 000T de Bitume)**,
Etaient présents

Mr Bâ Aboubacry Président de séance

Membres :

Mr KEBE Nadhirou,
Mr Ahmed Negib NEGIB
Mr MOHAMED SAID DIAH
Mme Faty TOURE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

Leader -Petroleum
MAURIOL -SarI

- Les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :

- Leader -Petroleum
- MAURIOL -SarI

- Un procès-verbal d'ouverture des plis (PV N°16 CPMP/ETER/2023 du 29/03/2023) a été dressé par la Commission de passation des marchés publics et a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La Commission a, par la suite, désigné une sous-commission chargée de l'examen détaillé des offres. Cette sous-commission a produit un rapport d'évaluation.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- Soumission complétée et signée ;
- Délai de validité des offres ;
- Autres documents, s'il y a lieu,

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- Copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant compte du délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures, des travaux ou des services

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des fournitures, travaux ou services à acquérir ;
- Prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

Conclusion

Vu ce qui précède, la commission attribue la fourniture de 4 000T de bitume au soumissionnaire suivant :

Leader-Petroleum pour un montant de **120 400 000 MRU TTC** (Cent vingt millions quatre cent mille ouguiyas) conformément aux clauses du DAO et de l'offre du soumissionnaire.

Le Président : Mr Bâ Aboubacry

Les membres :

-Mr KEBE Nadhirou,

-Mr Ahmed Negib NEGIB

-Mr MOHAMED SAID DIAH

-Mme Faty TOURE

en l'absence

